

## Session du 29 novembre 2021

### Motion relative

### A la mise en œuvre de la PAC 2023-2027

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie le 29 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante :

**Considérant :**

- Les nouvelles modalités de gestion prévues pour la PAC 2023-2027,
- La mise en place d'un suivi par satellite du parcellaire programmé dans ce cadre
- Le fait que l'activité agricole est soumise à des conditions climatiques et biologiques auxquelles elle doit s'adapter en permanence, pour lesquelles des règles strictes de gestion sont contre-productives
- La diversité des milieux cultivés et du parcellaire dans le Tarn

**La Chambre d'agriculture demande :**

- Que la mise en œuvre des modalités de gestion de la future PAC soit anticipée et intègre le droit à l'erreur
- Que les contraintes de l'activité agricole et la diversité des systèmes agricoles soient pris en compte
- Que le contrôle piloté par la technologie et l'intelligence artificielle ne prenne pas la place dans le suivi de processus agricoles complexes et en permanente évolution par leur lien intrinsèque au vivant.
- Que derrière des outils de contrôle qui seront mis en œuvre, les décisions et sanctions éventuelles soient systématiquement portées par une personne ou un groupe de personnes qui puissent juger les éventuels manquements et les raisons des difficultés rencontrées, et qu'aucune sanction ne soit automatiquement déclenchée.

**La motion** est votée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
- Quorum : 18
- Nombre de votants : 20 dont :
  - Nombre de voix pour : 20
  - Nombre de voix contre : 0
  - Nombre d'abstentions : 0

Vu pour approbation,

Fait à Albi, le 29 novembre 2021

Le Président

Jean-Claude HUC

